

DANS CE CADRE

Académie :	Session :
Examen ou concours :	Série* :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous-épreuve :	

NOM

(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Prénoms : _____

n° du candidat

Né(e) le : _____

(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste appel)

NE RIEN ECRIRE

Examen :	Série* :
Spécialité/option :	
Repère de l'épreuve :	
Epreuve/sous-épreuve :	

Note :
20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

Groupement interacadémique 1

Session 2005

EP2

SUJET
EP2 - CAP SERVICES HOTELIERS
Partie écrite B

EP2 : SERVICE DU PETIT DEJEUNER

Durée : 0H30 Sous épreuve EP1

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

PARTIE PROFESSIONNELLE

1. Reclassez dans l'ordre chronologique les diverses phases de vente :

Classement chronologique	Phases de vente
Exemple n° 1	Accueil
.....	Argumentation
.....	Conclusion de la vente
.....	Présentation de la note
.....	Présentation des produits
.....	Prise de congé
.....	Recherche des besoins
.....	Réponse aux objections
.....	Vente additionnelle

1 Point

2. Donnez la signification des lettres suivantes HACCP

- H
- A
- C
- C
- P

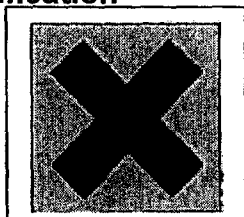
0.5 point

CAP SERVICES HOTELIERS	SESSION 2005	SUJET
EP2 – SERVICE DU PETIT DEJEUNER		
Durée : 30 minutes	Coeff. Global EP2 : 5	PARTIE ECRITE
		Page 1 sur 3

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

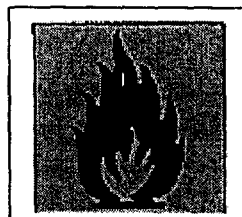
SCIENCES APPLIQUEES

3. Vous avez dans votre réserve un produit qui porte les symboles ci-dessous.
Donnez leur signification



Signification

.....



Signification

.....

0.5 point

3. Classez les textiles suivants selon leur origine. S'ils sont d'origine :

- Animale

- Artificielle

- Végétale

Les textiles	L'origine
Exemple : Coton	Végétale
• Laine
• Viscose
• Soie
• Chanvre
• Jute

1 point

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE DES ENTREPRISES HOTELIERES ET ASSIMILEES

Responsabilité de l'hôtelier.

1/ En cas de vol ou de dégradation d'un bien dans la chambre d'un client, la responsabilité de l'hôtelier est généralement engagée.

Dans ce cas, « la responsabilité de l'hôtelier est limitée à cent fois le prix de la nuit »

Que signifie cette règle ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

0.25 point

2/ contrat de travail

Voici un extrait de votre contrat de travail :

Art. 3 : Le présent contrat qui prend effet le 1^{er} septembre 2004 est conclu pour une durée indéterminée. Il est résiliable par l'une ou l'autre partie sous réserve du respect d'un délai de préavis de deux mois. La période d'essai est d'un mois au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans indemnité...

1- Qu'est-ce qu'un contrat à durée indéterminée ?

0.25 point

2- Donnez deux raisons qui mettraient fin à ce contrat :

0.25 point

3- A quoi sert la période d'essai ?

0.25 point

CAP SERVICES HOTELIERS	SESSION 2005	SUJET	
EP2 – SERVICE DU PETIT DEJEUNER			
Durée : 30 minutes	Coeff. Global EP2 : 5	PARTIE ECRITE	Page 3 sur 3